

II- FOURRIÈRE ANIMALE À VIAS

La fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde est située sur la commune de Vias. Elle est compétence du SIVOM depuis 1989.

En 2010, elle fonctionne avec cinq agents puisque le comité syndical a décidé d'avoir recours à deux contrats CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Au 31 décembre 2010, les communes adhérentes au service de la fourrière animale sont les suivantes. Elles sont au nombre de 15.

- AGDE
- BESSAN
- VIAS
- CASTELNAU DE GUERS
- CAUX
- CAZOULS D'HERAULT
- FLORENSAC
- LEZIGNAN LA CEBE
- MONTAGNAC
- NEZIGNAN L'EVÊQUE
- NIZAS
- PEZENAS
- POMEROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBERY

D'autres collectivités territoriales utilisent le service de la fourrière animale sur la base d'une convention signée avec le SIVOM du canton d'Agde.

Cette convention permet aux collectivités concernées, selon leur choix, soit de bénéficier entièrement du service de la fourrière animale avec paiement à chaque prestation, soit de bénéficier des installations de garde des animaux de la fourrière en liaison avec une société privée chargée de la capture.

Communes ou regroupement de communes bénéficiant du service de la fourrière avec paiement à chaque prestation en 2010 :

- MAGALAS
- MONTPEYROUX
- PINET
- VENDRES
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU « PAYS DE THONGUE » POUR LE COMPTE DE 7 COMMUNES (ABEILHAN, ALIGNAN DU VENT, COULOBRES, MONTBLANC, PUISSALICON, TOURBES et VALROS)

PARTICULARITE :

Au 1^{er} janvier 2010, la communauté d'agglomération du Bassin de Thau (agissant jusqu'à cette date pour le compte des communes de MARSEILLAN, BALARUC LES BAINS ET GIGEAN) a rompu la convention signée avec le SIVOM en raison de la construction de sa propre fourrière animale intercommunale sur la commune de VILLENEUVE LES MAGUELONNE.



ÉTAT DES CAPTURES EN 2010

Pour l'année 2010, l'activité fourrière se mesure de la façon suivante (toutes communes ou regroupements de communes confondus) :



Nombre de chiens saisis :	412
Nombre de chats saisis :	73
Nombre d'euthanasies :	169

Répartition des captures par commune :

	<u>Chiens</u>	<u>Chats</u>	<u>Euthanasies</u>
- AGDE	: 146	9	44
- BESSAN	: 28	2	10
- VIAS	: 49	9	16
- CASTELNAU DE GUERS	: 13	12	10
- CAUX	: 23	19	24
- CAZOULS D'HERAULT	: 7	0	0
- FLORENSAC	: 18	0	4
- LEZIGNAN LA CEBE	: 8	0	4
- MONTAGNAC	: 11	1	4
- NEZIGNAN L'EVÊQUE	: 14	11	9
- NIZAS	: 4	0	1
- PEZENAS	: 40	5	19
- POMEROLS	: 5	0	0
- PORTIRAGNES	: 24	0	7
- SAINT-THIBERY	: 14	5	11
- MAGALAS	: 1	0	1
- MONTPEYROUX	: 1	0	1
- PINET	: 0	0	0
- VENDRES	: 1	0	1
- « PAYS DE THONGUE »	: 9	0	3
<i>dont</i> TOURBES	3	0	2
MONTBLANC	6	0	1

DEPÔTS D'ANIMAUX DE LA POLICE MUNICIPALE D'AGDE

En 2010, 34 chiens ont été déposés dans les cages prévues à cet effet par la police municipale de la commune d'AGDE (BSVP).

PARTENARIAT AVEC LE COMITE DE SOUTIEN A LA CAUSE ANIMALE DE BEZIERS

En 2010, le SIVOM a signé une convention avec le « Comité de Soutien à la Cause Animale de BEZIERS » en vue de faire adopter des chiens destinés à l'euthanasie en raison de leur non récupération par leurs propriétaires. Durant la première année de fonctionnement de ce partenariat, **19 chiens** ont été cédés gracieusement à l'association.

Bilan financier de la fourrière animale en 2010 (fonctionnement)

DEPENSES TOTALES : 165.693,54 €

RECETTES TOTALES : 56.208,43 €

*La ventilation des dépenses
du service de fourrière animale est la suivante :*

*La ventilation des recettes
du service de fourrière animale est la suivante :*

Eau, assainissement :	689,81 €
Electricité :	4.031,33 €
Gaz :	1.844,10 €
Carburant :	3.525,97 €
Alimentation des animaux :	510,15 €
Diverses fournitures :	543,06 €
Fournitures d'entretien :	1.253,39 €
Petits équipements :	473,13 €
Vêtements de travail :	985,23 €
Entretien de terrains :	269,54 €
Entretien véhicules :	2.061,12 €
Autres entretiens :	1.197,55 €
Maintenance :	187,70 €
Assurances :	3.361,55 €
Documentation :	54,00 €
Divers (vétérinaires) :	8.575,59 €
Annonces et insertions :	47,84 €
Téléphone :	1.693,49 €
Personnel + charges :	134.388,99 €

Redevances et recettes :	32.374,00 €
Remboursement CAE :	23.834,43 €

A noter :

En 2010, le SIVOM a engagé une réflexion en vue de l'agrandissement de la fourrière animale afin, d'une part, de pouvoir créer des espaces de stationnement pour les véhicules du service, et d'autre part, pour permettre l'installation de la brigade d'enlèvement des tags en prévision de la cession du restaurant scolaire de Bessan. Les décisions relatives à ces projets seront prises en 2011.

